



## Travaux pendant maladie ( cancer )

-----  
Par julienallot

Bonjour, mon propriétaire veut m'imposer des travaux que nous avons demandé depuis un bon moment, mais malheureusement, ma femme à une tumeur au cerveau et cancer grade 4 . on nous impose de partir trois jours de la maison pour changer une vmc qui fonctionne bien et faire des trous d'aération dans la maison pour pallier à des problèmes d'humidité ( mur noir à certains endroits ). les travaux commencent normalement lundi prochain et notre agence et propriétaire ne veulent rien entendre de la maladie de ma femme . ce n'est pas le moment pour elle d'être dérangée et chamboulée dans sa vie.

comment pouvons nous imposé le report de ces travaux le temps que madame aille mieux . Nous avons accepté les dates demandée bêtement en étant fatigué psychologiquement et physiquement . un petit peut le couteau sous la gorge

.  
merci d'avance pour les futures réponses . nous sommes vraiment dans une situation compliqué et ou l'humain est plus important que des travaux pas vraiment nécessaire dans l'immédiat. 4 ans qu'on demande à ce que quelqu'un vienne voir ce qu'il se passe dans les murs !!!

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Vous réclamez ces travaux depuis 4 ans, vous avez accepté une date d'intervention en connaissance des contraintes, si vous refusez maintenant ce sera compliqué de les obtenir ultérieurement...

Mais vous pouvez refuser les travaux, compte tenu des circonstances.  
Ecrivez par courrier RAR au bailleur.

Mais réfléchissez bien quand même. Parce que votre logement est insalubre et probablement non décent. Cette aération est nécessaire et la VMC est probablement vétuste. Elle ne fonctionne pas bien, sinon vous n'auriez pas des moisissures.

C'est vous qui voyez.

-----  
Par julienallot

je suis tout a fait d'accord avec vous mais vu l'état de santé de ma femme actuellement je ne me vois pas partir quelques jours avec les deux enfants les tonnes de médicaments gérer le chien ( on va ou ) c'est juste impossible .

-----  
Par yapasdequoi

Le mieux c'est de demander de reporter l'intervention afin de pouvoir vous organiser.

Votre épouse peut être reçue en établissement de santé et vous le chien et les enfants dans la famille ou en giye.

Normalement le bailleur vous a informé à l'avance.

Et il peut saisir la justice si votre annulation tardive lui cause un préjudice.

A lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699  
[/url]